

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le *premier-ministre*—Que le samedi, 27 mai courant, la Chambre se réunira à onze heures du matin. Et qu'en plus de l'intermission habituelle à six heures p.m., il y aura aussi une intermission de une heure à trois heures p.m., et que l'ordre des affaires et de la procédure sera le même que pour le vendredi.